



Les éducateurs avec l'autorisation de leurs supérieurs laissent les jeunes mineurs fumer..

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 12 avril 2012

Mon fils est dans une maison d'enfants à caractère sanitaire spécialisé. Il 14 ans. Les éducateurs avec l'autorisation de leurs supérieurs laissent les jeunes fumer. Ils leur donnent eux même le nombre de cigarettes à fumer par jour. Ils sont tous mineurs. j'ai peur que mon fils devienne fumeur.

Que faire pour dénoncer tout ça afin que cela s arrête.

Merci.

Réponse :

Déposez une plainte auprès de l'autorité administrative dont dépend l'établissement. Effectuez cette démarche en recommandé avec avis de réception et appuyez votre requête sur les articles R.3511-1 et suivants du code de la santé publique.

Vous pouvez également commander en ligne la brochure [Espace sans tabac - le droit à l'air libre dès l'enfance](#)